

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 novembre 2021**

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 11

**Convoqué le :** 29/10/2021

**Affiché le :** 29/10/2021

L'an 2021 et le 08 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle communale de l'école sous la présidence de Monsieur LEOTARD Alexandre, Maire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 29/10/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/10/2021.

**Présents :** M. LEOTARD Alexandre, M. HASLOUIN Patrick, Mme PILLAVOINE Aude, M. HYAIS Bruno, Mme CLOUSEAU Linda, M. BREUILLARD Alain, M. RICHEL Jacky, M. PIETZAK Patrice, Mme FERNANDES Stéphanie

**Absent excusé(e) :** Mme LEBRETON Marlène donne pouvoir à Jacky RICHEL, M. LEGROS Patrick donne pouvoir à Alexandre LEOTARD

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme FERNANDES Stéphanie

Les élus n'ayant fait aucun commentaire sur le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2021, il est signé par tous les membres présents.

Le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de délibérer sur un point non-inscrit à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

**I. APPROBATION RPOS 2020 DU SYNCICAT DES EAUX BOESSES ECHILLEUSES GRANGERMONT**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2020 du syndicat des eaux Boësses Echilleuses Grangermont.

**II. AVIS DU CONSEIL SUR PROJET ARRETE DU PLUI DU BEAUNOIS**

Le PLUi du Beaunois a été arrêté le 28 septembre 2021. Conformément au code de l'urbanisme et notamment aux articles L153-15 à 17, la Communauté de Communes soumet pour avis le PLUi arrêté du Beaunois à l'ensemble des communes de la CCPG.

A l'unanimité, le conseil prend acte et donne un avis favorable sur le projet de PLUi du Beaunois tel qu'arrêté par le conseil communautaire du 28 sept 2021 et consultable sur le site internet de la Communauté de Communes.

**III. RESTITUTION COMPETENCES DE LA CCPG AUX COMMUNES**

En séance du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a restitué aux communes :

- Participation financière aux dépenses de fonctionnement des équipements communaux (gymnase et piscine) mis à disposition du collège sur leur temps d'utilisation par ce dernier,
- Subventions aux clubs et associations des collèges,

Il convient maintenant aux communes membres de délibérer sur cette restitution.

Après en avoir libéré, à l'unanimité, le conseil accepte cette restitution.

#### **IV. RETRAIT DE LA CCPG DE LA COMMUNE DE BORDEAUX EN GATINAIS**

La commune de Bordeaux-en-Gâtinais a entrepris en juin 2021 les démarches pour quitter la Communauté de communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG) au profit de la Communauté de communes des 4 Vallées (CC4V).

Selon la procédure de droit commun, définie à l'article L 5211-19 du code général des collectivités territoriales, l'intégration de la commune à la CC4V est subordonnée à l'accord du conseil communautaire de la CCPG, ainsi qu'à celui des communes membres, dans les conditions de majorités suivantes :

- 2/3 des conseils représentants plus de la moitié de la population OU la moitié des conseils représentant plus des 2/3 de la population,
- Accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale.

Le conseil communautaire de la CCPG, au cours de sa séance du 28 septembre 2021, s'est prononcé favorablement pour le retrait de la commune de Bordeaux-en-Gâtinais. Il convient donc, pour les communes, de se prononcer à leur tour, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le retrait de la commune de Bordeaux en Gâtinais de la CCPG

#### **V. RAPPORT ACTIVITE 2020 DU SPANC DE LA CCPG**

En séance du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'exercice 2020. Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes membres afin qu'il soit présenté au sein des conseils municipaux pour avis.  
Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve ce rapport.

#### **VI. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire propose au conseil de créer un poste d'agent technique à raison de 6h/hebdo pour effectuer l'entretien de la station et quelques petits travaux sur la commune.  
Le conseil, à l'unanimité, valide la création d'un poste d'agent technique à 6h / hebdo et autorise le maire à lancer le recrutement.

#### **VII. ADHESION DE LA COMMUNE A L'EPICERIE SOLIDAIRE ET DESIGNATION REPRESENTANT**

Le maire propose aux membres du conseil d'adhérer à l'association « L'Epi c'est tous », épicerie solidaire du territoire du Puiseautin, dont l'objet sera de fournir à bas prix, à celles et ceux qui justifieront de la précarité de leur situation financière, des produits alimentaires. La cotisation est de 25€ par commune.

A l'unanimité, le conseil accepte d'adhérer à cette association et désigne Alexandre LEOTARD comme représentant de la commune au sein de l'association.

## **VIII. REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE SUITE TRAVAUX SIAEP BEG**

Le maire expose au conseil différentes réclamations reçues de la part d'administrés concernant l'état de la voirie communale suite à des travaux de remplacement de compteur. A la suite des travaux, la voirie goudronnée laisse place à du calcaire.

Le maire demande à la Présidente du Syndicat des Eaux de bien vouloir faire procéder aux travaux de réfection de voirie aux endroits listés.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité demande que pour tout remplacement de compteur ayant nécessité des travaux de voirie, celle-ci soit remise en état à l'identique dans les 2 mois suivant les travaux et que la commune soit systématiquement informée.

## **IX. DEVIS RENOVATION AIRE DE JEUX**

Suite à la visite de contrôle de l'APAVE en juin dernier, il ressort un certain nombre d'anomalies ne permettant plus de laisser l'aire de jeux ouverte au public.

Un devis a été demandé à l'entreprise locale VICTORNI RENOVATION qui s'élève à 1 950.00 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise VICTORNI RENOVATION

## **X. DIAGNOSTIC VOUTES EGLISE – DEVIS BMI**

Le maire présente au conseil le devis du bureau d'étude BMI concernant le diagnostic des préconisations sur les voutes de l'église.

Ce devis d'un montant de 5 400.00 € HT soit 6 480.00 € TTC permettra à l'architecte Thierry LEYNET de pouvoir établir une analyse complète du projet.

Le conseil après en avoir délibéré, accepte le devis du bureau d'étude BMI et autorise le maire à déposer une demande de subvention au Département.

## **XI. TRAVAUX VOIRIE – DEVIS SEVESTRE**

Le maire présente au conseil 2 devis de l'entreprise SEVESTRE concernant des travaux de voirie.

- Entrée de chemin route de Puiseaux d'un montant de 2 970.00 € HT soit 3 564.00 € TTC,
- Busage d'un fossé avec création d'un passage pour engins agricole d'un montant de 4 600.00 € HT soit 5 520.00 € TTC

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces 2 devis et autorise le maire à déposer une demande de subvention au Département dans le cadre de l'aide aux communes à faible population.

## **XII. REMBOURSEMENT FACTURE ORANGE**

Le maire présente au conseil un chèque de ORANGE d'un montant de 254.80 € correspondant aux factures d'avoir suite à la résiliation d'une ligne téléphonique inutilisée.

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à présenter ce chèque à l'encaissement.

### **XIII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CLECT**

Annule et remplace la délibération D35/2020 du 24/09/2020

Le conseil municipal désigne ses représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Titulaire : Alexandre LEOTARD

Suppléant : Patrick HASLOUIN

### **XIV. DIVERS**

- Projet de « ludothèque »,
- Le maire présente un projet de convention de balayage des rues,
- Renouvellement de la convention de déneigement avec M. Chesnoy,
- Préparation d'un bulletin de fin d'année,
- Fin des travaux Route de Grangermont,
- Le maire fait un point sur les subventions obtenues auprès du Département,
- Recrudescence de faux démarcheurs en calendriers et fibre,
- Arrêté circulation Rue de Bourgogne,
- Rappel sur l'obligation de communication à subventions accordés du Département,
- Point communication périmètre action CCPG

Le maire donne ensuite la parole aux adjoints et aux conseillers.

#### **Bruno HYAIS**

- Rappelle que des branches dépassent sur la voie publique à plusieurs endroits.

#### **Patrick HASLOUIN**

- Informe qu'il y a un trou sur le trottoir de la Grande Rue qu'il va falloir reboucher,
- L'installation de la bâche incendie à Digny est en cours,
- Rdv avec l'entreprise DUPRE pour divers devis,
- Finalisation des travaux Rte de Grangermont,

#### **Aude PILLAVOINE et Linda CLOUSEAU pour Rog'ants fêtes**

- Animation Halloween – présence de 23 enfants,
- Animation du Beaujolais prévue le 19 novembre prochain,
- Prévoir l'organisation du Noël des enfants,

#### **Jacky RICHEL**

- Fait un point sur l'action de la bibliothèque départementale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h30**.

En Mairie, le 08/11/2021

Le Maire, Alexandre LEOTARD